

EN 795:2012 classe B TS
16415 classe B

Numéro de référence

TM 12 (AT-014)

LIRE ATTENTIVEMENT AVENT
L'USAGE DU DISPOSITIF

DESCRIPTION GÉNÉRALE

Le trépied de sécurité TM12 est un élément des systèmes individuels de protection contre la chute de hauteur. Le trépied TM 12 a été testé conformément à la norme EN 795 et TS 16415 comme un point mobile d'encrage de classe B. Le trépied sert à sécuriser les ouvriers (en utilisant le chariot A ou B, le Trépied Principal ou les points d'encrage de la poutre) travaillant dans les regards de canalisation, les cuves, les silos, etc. lors de levage des marchandises (n'utilisant ni le chariot A ou B, le Trépied Principal). Pour la protection individuelle, le dispositif doit être utilisé ensemble avec l'équipement de protection contre la chute.

Le trépied TM 12 garantit la sécurité d'au maximum deux personnes dans tous les cas.

Le trépied TM 12 a été conçu pour être utilisé avec les modèles des treuils RUP 502-A, RUP 503 et CRW 300.

Le TM 12 est composé de:

- le trépied principal (avec trois pieds)
- le support du trépied (avec deux pieds)
- une poutre

Le trépied principal peut être utilisé indépendamment (sans poutre) comme un trépied simple.

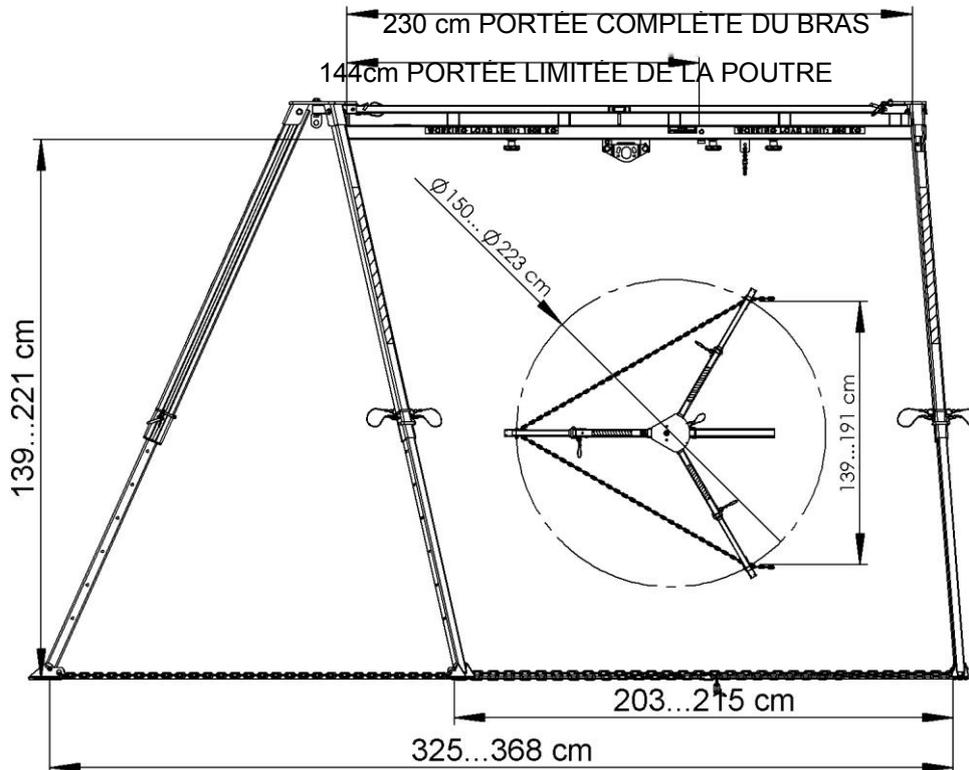
Il est conseillé à ce que le trépied TM 12 soit desservi par au moins deux personnes.

EQUIPEMENT DE BASE

- le trépied principal et le support du trépied principal** – fabriqué en acier peint, revêtu du zinc. La tête du trépied principal est équipée d'une vis de fixation en acier inoxydable pour l'élément supplémentaire. Les deux têtes sont équipées des manchons de blocage pour la fixation de la poutre.
- La poutre** - fabriquée en profil en acier peint, revêtu du zinc. La poutre du trépied est équipée de deux chariots ("A" et "B") et de deux points d'encrage de la poutre. Pour le blocage des chariots on utilise les éléments de blocage du type T.
- Les pieds** - fabriqués en profils en z d'aluminium à rives arrondies. Ils sont composés de deux tronçons. La construction télescopique des pieds permet aux utilisateurs de régler leur longueur. Pour régler la hauteur des trépieds, on utilise les manchons de blocage. Les pieds du trépied sont équipés des pieds en acier autoadaptant avec les rondelles en caoutchouc. Les pieds disposent des « dents » antidérapantes utilisés lors de l'installation du trépied sur les supports glissants (par exemple gelé).
- la chaîne** - la chaîne du pied assure la diminution au minimum des forces horizontales et rend impossible la décomposition/la cassure des pieds, points d'encrage:
 - (1) – point d'encrage principal
 - (2) – chariot "A"
 - (3) - chariot "B"
 - (4)(5) – point d'encrage de la poutre
 - (6) – point d'encrage du pied renforcé

DONNÉES TECHNIQUES

- La charge de travail admissible: 1000 kg
- La hauteur de travail :
 - Les pieds en écartement complet: 221 cm
 - Les pieds entièrement repliés: 139 cm
- La largeur de travail
 - Les pieds en écartement complet: 368 cm
 - Les pieds entièrement repliés: 325 cm
- L'écartement des pieds
 - Les pieds en écartement complet: 191 cm
 - Les pieds entièrement repliés: 139 cm
- L'écartement du trépied
 - Les pieds en écartement complet: 203 cm
 - Les pieds entièrement repliés: 215 cm
- La portée complète du bras: 230 cm
- La portée admissible du bras: 144 cm
- Un trépied indépendant
- La protection pour deux personnes simultanément au maximum
- 6 points de fixation disponibles
- Dimensions d'emballage: 251 x 36 x 31 cm
- Le poids total du trépied: 72 kg.



INSTRUCTIONS GÉNÉRALES

! Lors de travail, il CONVIENT DE PAYER ATTENTION à la chaîne de fixation des pieds du trépied pour éviter le reversement des utilisateurs.

! Le support et le trépied NE PEUVENT PAS ÊTRE UTILISÉS sans la chaîne. Les pieds doivent ÊTRE TOUJOURS attachés à la chaîne.

! Il faut éviter le travail où il y a le risque du balancement ou de la chute contre l'objet par l'utilisateur, où il y a le risque d'entrecroisement ou d'emmêlement des lignes avec des lignes des autres ouvriers travaillant dans la même zone.

! Lors du travail avec les modèles TM 12 et RUP 502-A / RUP 503 il convient d'utiliser le système secondaire de protection contre la chute (conforme à la norme EN 363).

! Les systèmes d'arrêt de chute et de protection pendant le travail sur les hauteurs, utilisés avec ce dispositif, DOIVENT SATISFAIRE les dispositions des normes EN en vigueur (EN 795 pour les équipements d'encrage; EN 362 pour les connecteurs; EN 361 pour les harnais complets; EN 360 pour les systèmes de protection contre la chute saillissent; EN 1496 pour les treuils; EN 1497 pour les harnais de sécurité; EN 341 pour les systèmes de descente).

! Lors de la mise en place des modèles de treuils RUP 502-A, RUP 503 ou CRW 300 (avec l'adapter de fixation AT 172) le manchon de blocage doit être encastré dans l'ouverture du blocage. Seulement dans ce cas la, le treuil peut être un fixe en toute sécurité sur le pied renforcé de type hexapode.

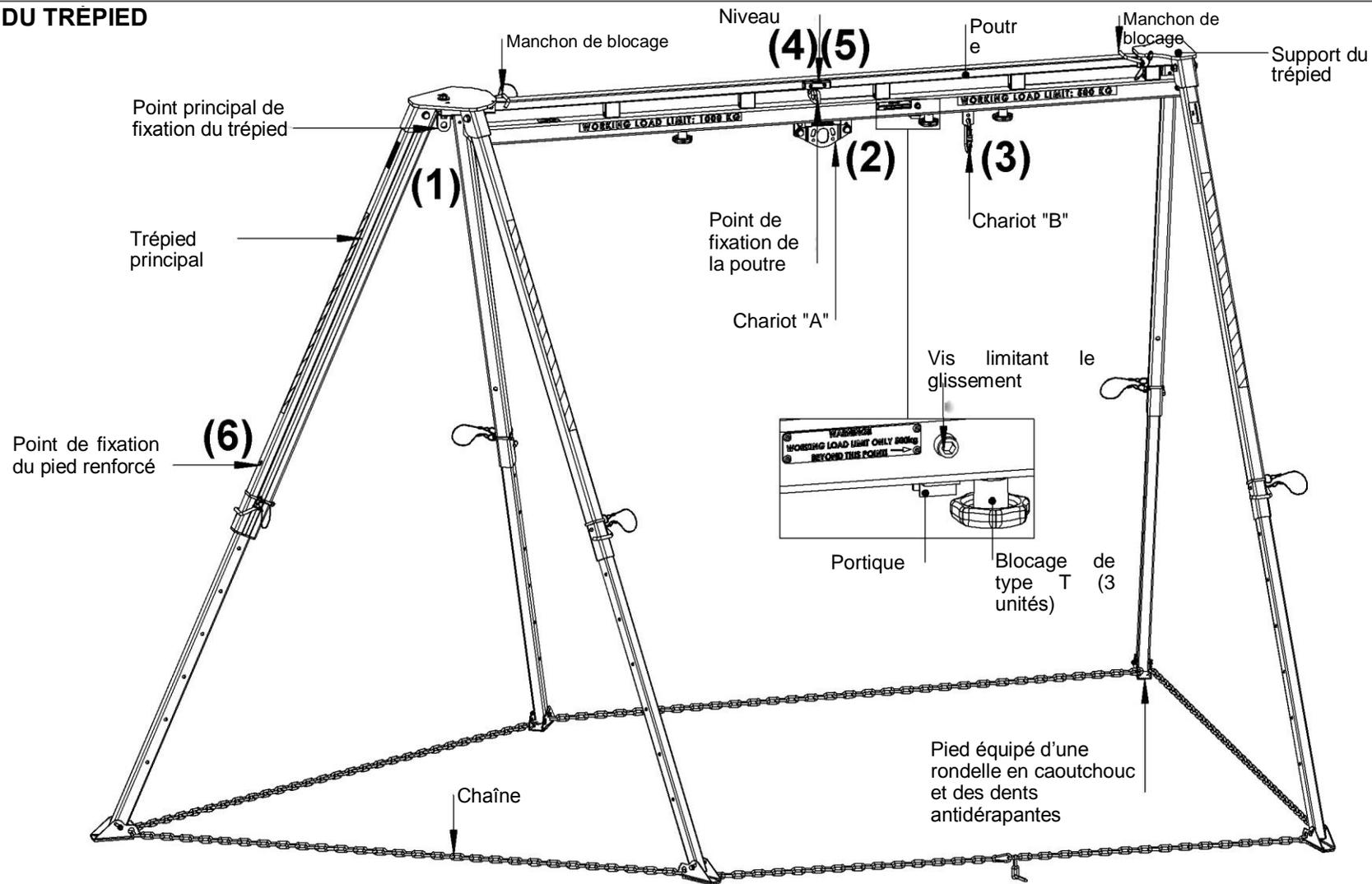
! Pour le maintien des treuils en position voulue lors de l'usage du dispositif, il convient d'utiliser toujours les serrures de type T.

! La charge totale du trépied NE PEUT PAS DÉPASSER 1000kg.

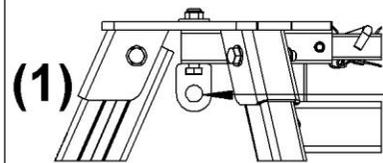
! IL EST STRICTEMENT INTERDIT d'utiliser le dispositif de sécurité TM 12 pour plus que 2 personnes simultanément.

! IL EST STRICTEMENT INTERDIT d'attacher deux personnes aux deux chariots ("A" et "B") simultanément.

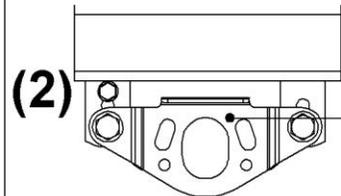
RÉVISION DU TRÉPIED TM 12



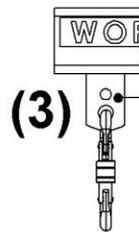
DESCRIPTION DES POINTS DE FIXATION



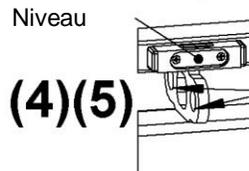
(1) POINT PRINCIPAL DE FIXATION DU TRÉPIED (1 unité)
a) une personne (EN 795 classe B)
b) poids (COP = 1000 kg)



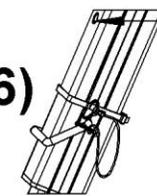
(2) CHARIOT "A" (1 unité)
a) une personne (EN 795 classe B)
b) poids (COP = 1000 kg)



(3) CHARIOT "B" (1 unité)
a) une personne (EN 795 classe B)
b) poids (COP = 1000 kg)



(4)(5) POINT DE FIXATION DE LA POUTRE (2 unités)
a) une personne (EN 795 classe B) simultanément



(6) POINT DE FIXATION DU PIED RENFORCÉ (1 unité)
a) Une personne (EN 795 classe B)
b) poids (COP = 1000 kg)

TM 12 – procédure de la mise en place des chariots et des blocages de type T

Lors du transport tous les éléments composants (chariots et les éléments du blocage de type T) installés sur la poutre, sont transportés séparément dans les boîtes. La figure ci-après présente la mise en place de tous les éléments.

LISTE DES ÉLÉMENTS COMPOSANTS:

- a) Chariot "A" - 1 unité
- b) Chariot "B" - 1 unité
- c) Blocage de type T - 3 unités

INSTRUCTIONS:

- 1) Enlevez la vis de sécurisation se trouvant sur l'extrémité de la poutre.
- 2) Installez toutes les éléments indiqués sur la « Liste des éléments composants ».
- 3) Faites attention à la fixation correcte du chariot « A ».
- 3) Installez fermement l'extrémité de la poutre à l'aide de la vis de sécurisation.
- 4) Vérifiez les extrémités de la poutre – ELLES DOIVENT être sécurisées fermement par les vis de sécurisation (M12x80, vis en acier galvanisées).

FIGURE 1

Poutre sans éléments composants.

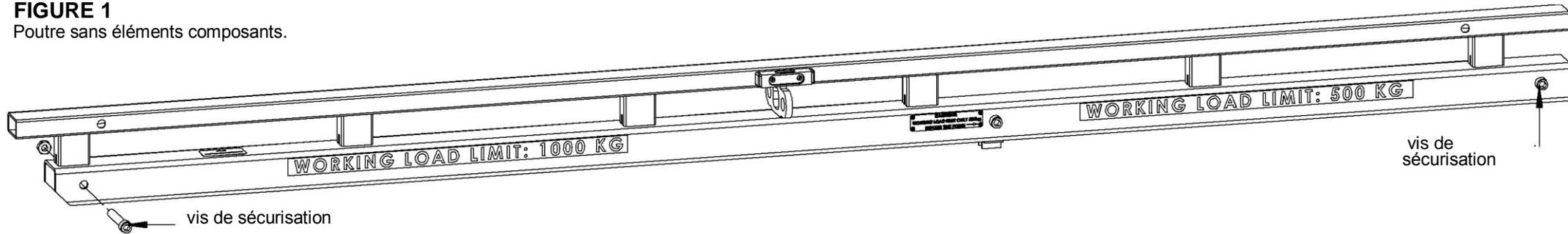
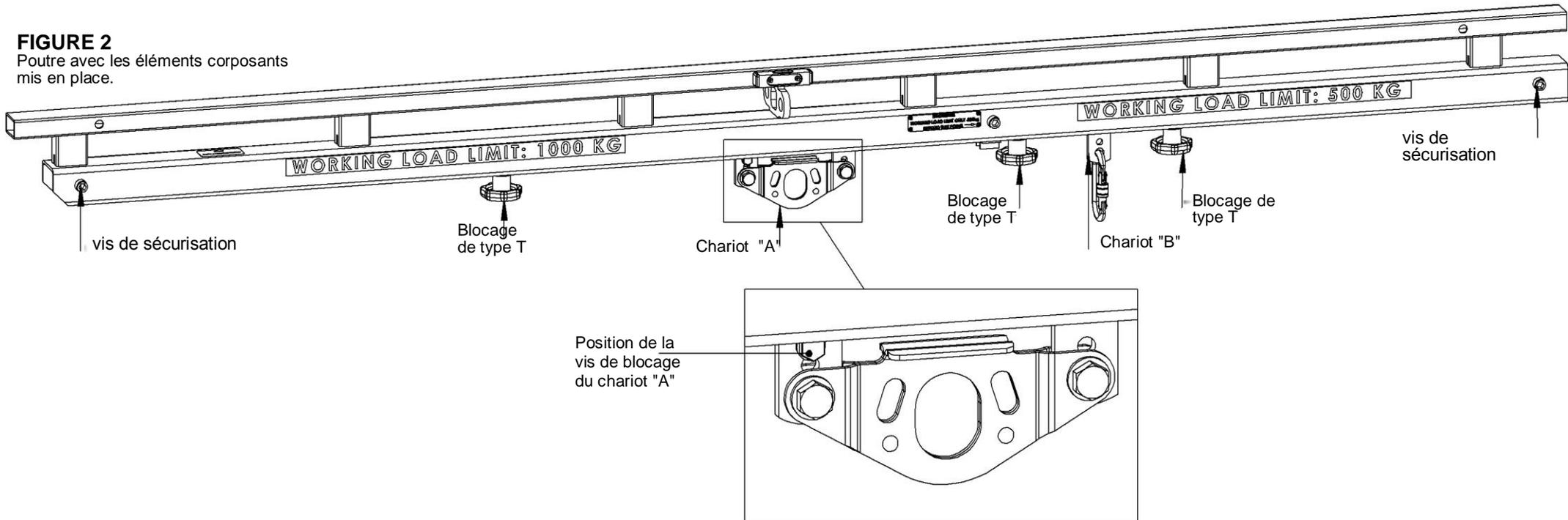


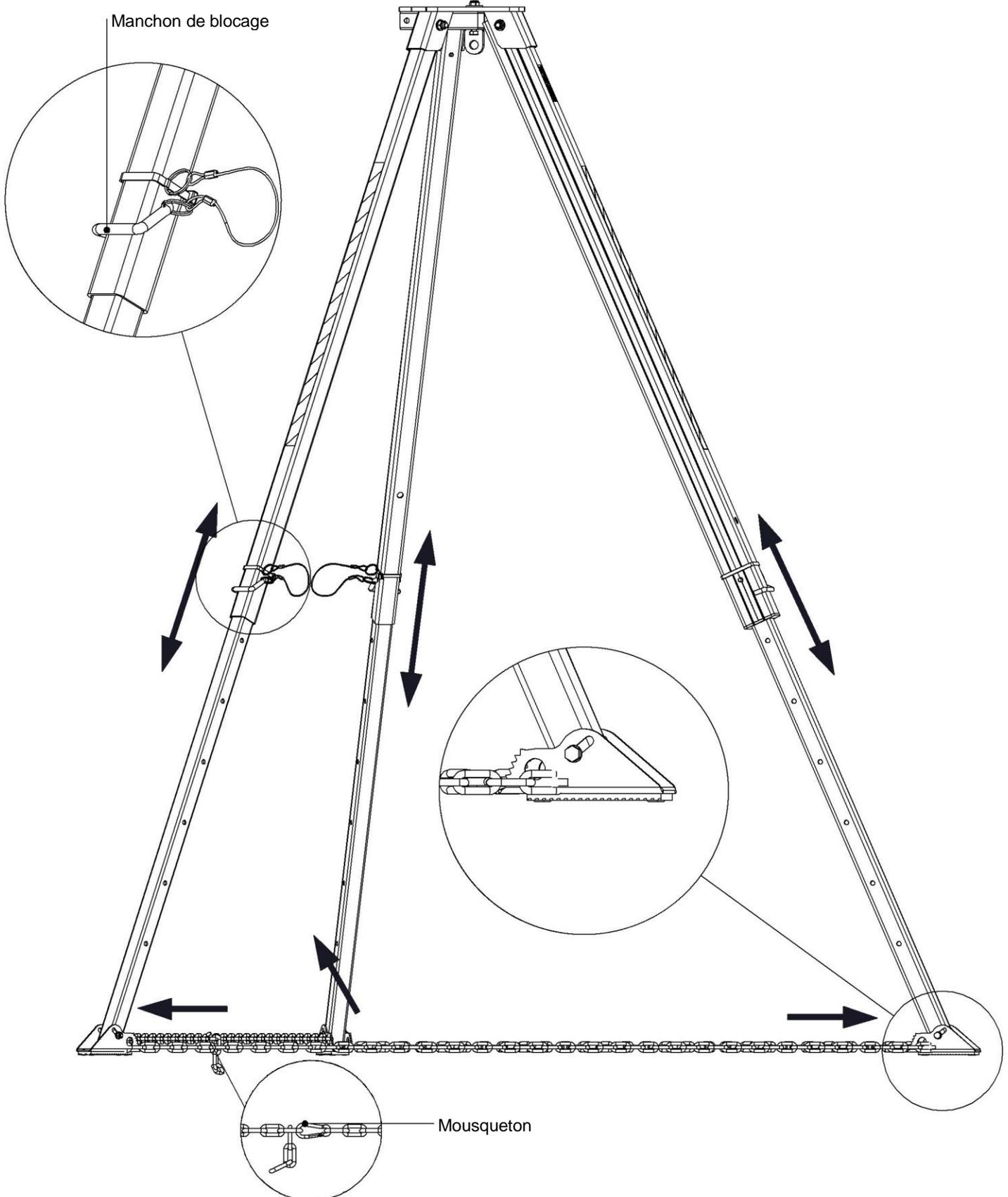
FIGURE 2

Poutre avec les éléments composants mis en place.



MISE EN PLACE DU TRÉPIED PRINCIPAL

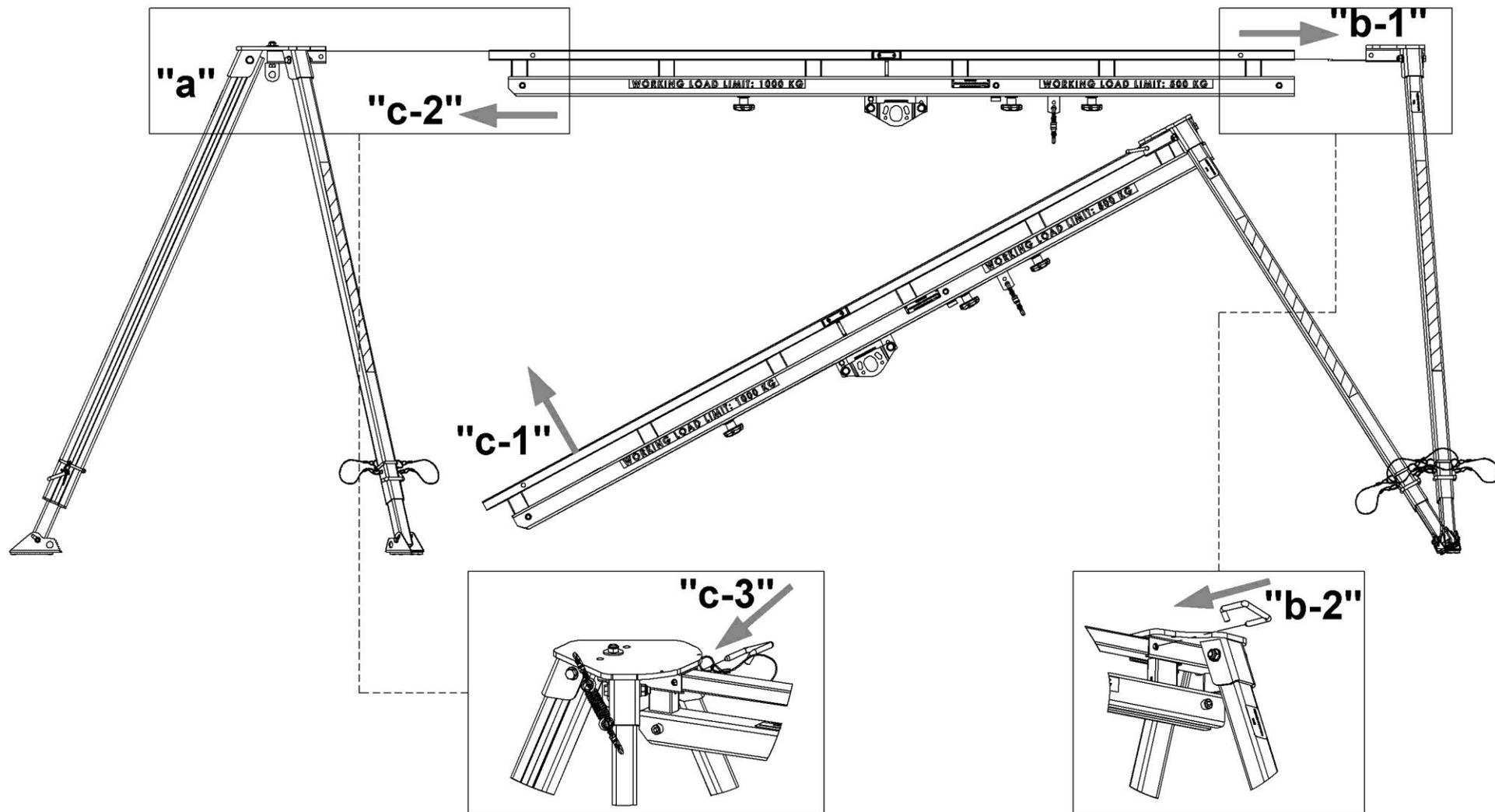
1. Installez le trépied principal en position verticale sur un support plat, stable et dur.
2. Assurez-vous que les pieds se trouvent sur un support dur et peuvent reprendre les charges.
3. Sortez les pieds du trépied et les réglez à une longueur désirée ensuite bloquez les avec le manchon de blocage.
4. Assurez-vous que les manchons de blocage sont correctement installés. L'extrémité du manchon de blocage doit dépasser au-dessus la surface des pieds du trépied.
5. Réglez la longueur des pieds de façon à ce que la tête se trouve en plan horizontal.
6. Les pieds doivent toujours avoir la même longueur.
7. Le trépied principal doit être mis en place au-dessus de l'ouverture, de façon à ce que la ligne de travail se trouve à proximité du milieu de l'ouverture.
8. Sécurisez les pieds du trépied à l'aide de la chaîne pour éviter l'écartement accidentel. Les extrémités de la chaîne doivent être attachées à l'aide du mousqueton. La chaîne doit être tendue entre les pieds du trépied. Supprimez l'excès de jeu de la chaîne.
9. Pour démonter le trépied principal, tirez les pieds vers le bas et pliez les pieds.



MISE EN PLACE DE L'ENSEMBLE DU TRÉPIED COMPLET

IL EST CONSEILLÉ DE PROCÉDER À LA MISE EN PLACE DE L'ENSEMBLE DU TRÉPIED COMPLET PAR DEUX PERSONNES !

1. Installez le trépied principal conformément aux instructions de « la mise en place du trépied principal » sans la chaîne. Les pieds doivent être sortis et bloqués à l'aide du manchon de blocage en position la plus courte possible (étape « a »).
2. Mettez le trépied sur un support plat, stable et dur. Les pieds doivent être sortis et bloqués à l'aide du manchon de blocage en position la plus basse possible. Encastrez l'extrémité de la poutre dans la pince du blocage (étape « b-1 » et « b-2 »).
3. Soulevez l'extrémité en biais de la poutre et l'enfoncez dans la pince du trépied principal et bloquez à l'aide du manchon de blocage (étape « c-1 », « c-2 » et « c-3 »).
4. Assurez-vous que les pieds sont installés sur un support dur et peuvent reprendre les charges.
5. En premier, sortez les pieds du trépied principal jusqu'à la longueur désirée et bloquez les à l'aide du manchon de blocage. A la fin, sortez les pieds du support du trépied jusqu'à la même longueur que les pieds du trépied principal. Tous les pieds doivent toujours avoir la même longueur. Assurez-vous que les manchons de blocage sont correctement sécurisés. Le bout du manchon de blocage doit dépasser au-dessus de la surface des pieds du trépied.
6. Le trépied principal doit être mis en place au-dessus de l'ouverture, de façon à ce que la ligne de travail se trouve à proximité du milieu de l'ouverture.
7. Sécurisez les pieds du trépied à l'aide de la chaîne pour éviter l'écartement accidentel. Les extrémités de la chaîne doivent être attachées à l'aide du mousqueton. La chaîne doit être tendue entre les pieds du trépied. Supprimez l'excès de jeu de la chaîne.
8. Mettez le trépied TM 12 à niveau conformément à « l'instruction de la mise à niveau de la poutre » - page 5.
9. Pour démonter le trépied principal, tirez les pieds vers le bas et pliez les pieds.

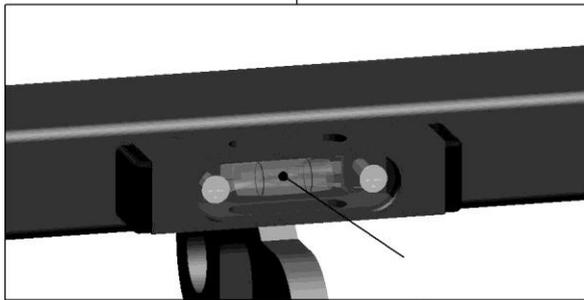
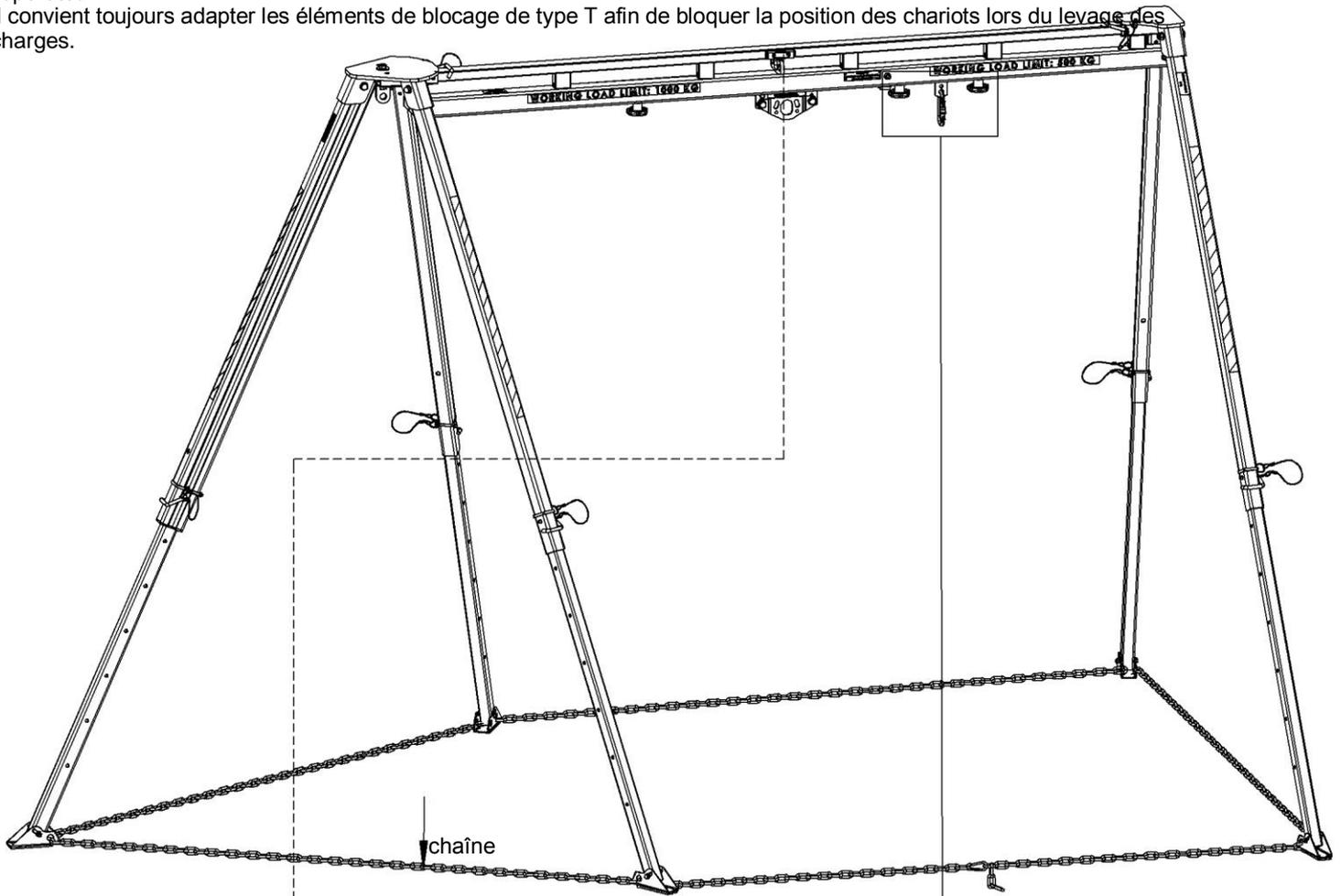


MISE À NIVEAU DE LA POUTRE DU TRÉPIED / BLOCAGE DE LA POSITION DES CHARIOTS À L'AIDE DES

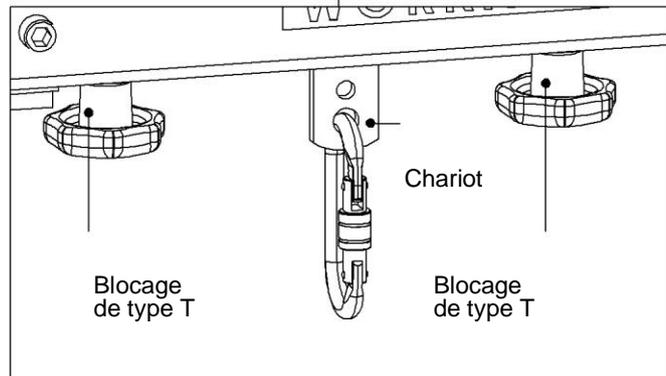
SERRURES DE TYPE T

Avant tout usage, s'assurer que la poutre est conforme et la mettre à niveau à l'aide du niveau incorporé. La mauvaise mise à niveau peut provoquer le déplacement incontrôlé de la charge soulevée le long de la poutre ce qui peut provoquer la blessure de l'opérateur.

Il convient toujours d'adapter les éléments de blocage de type T afin de bloquer la position des chariots lors du levage des charges.

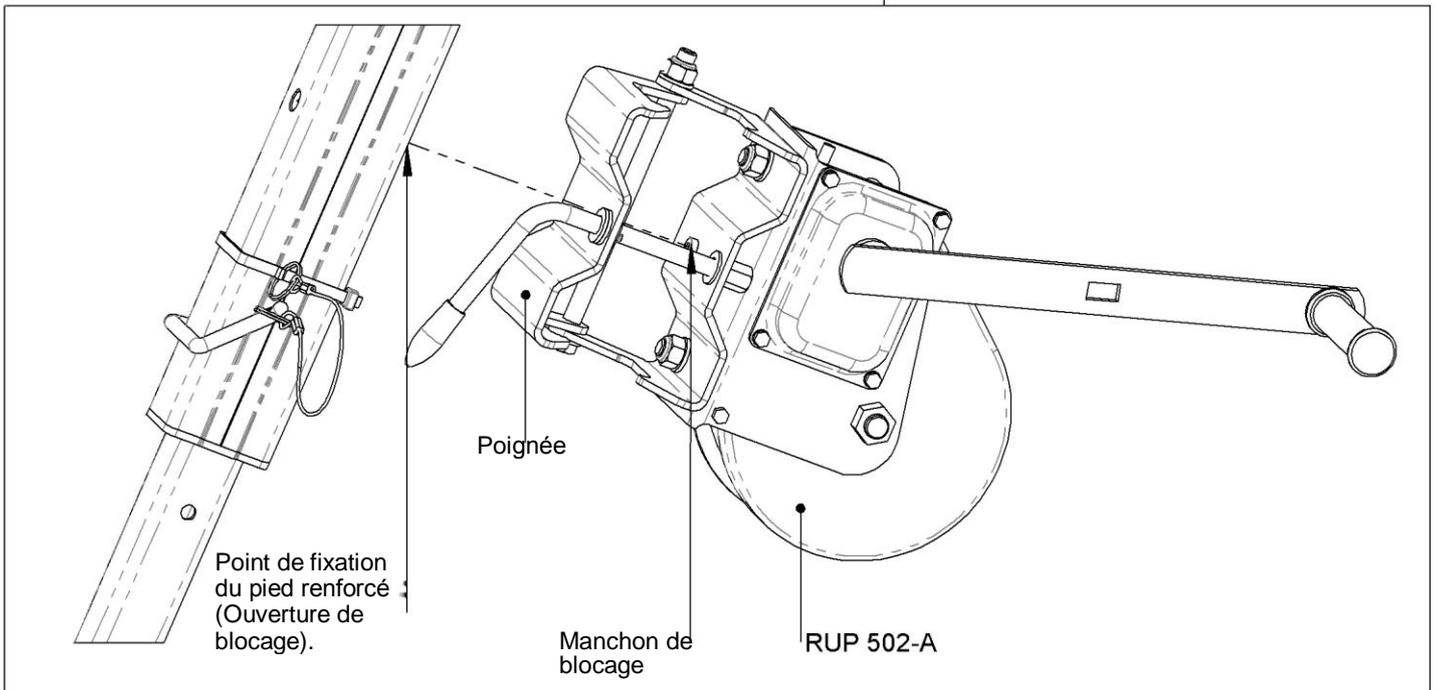
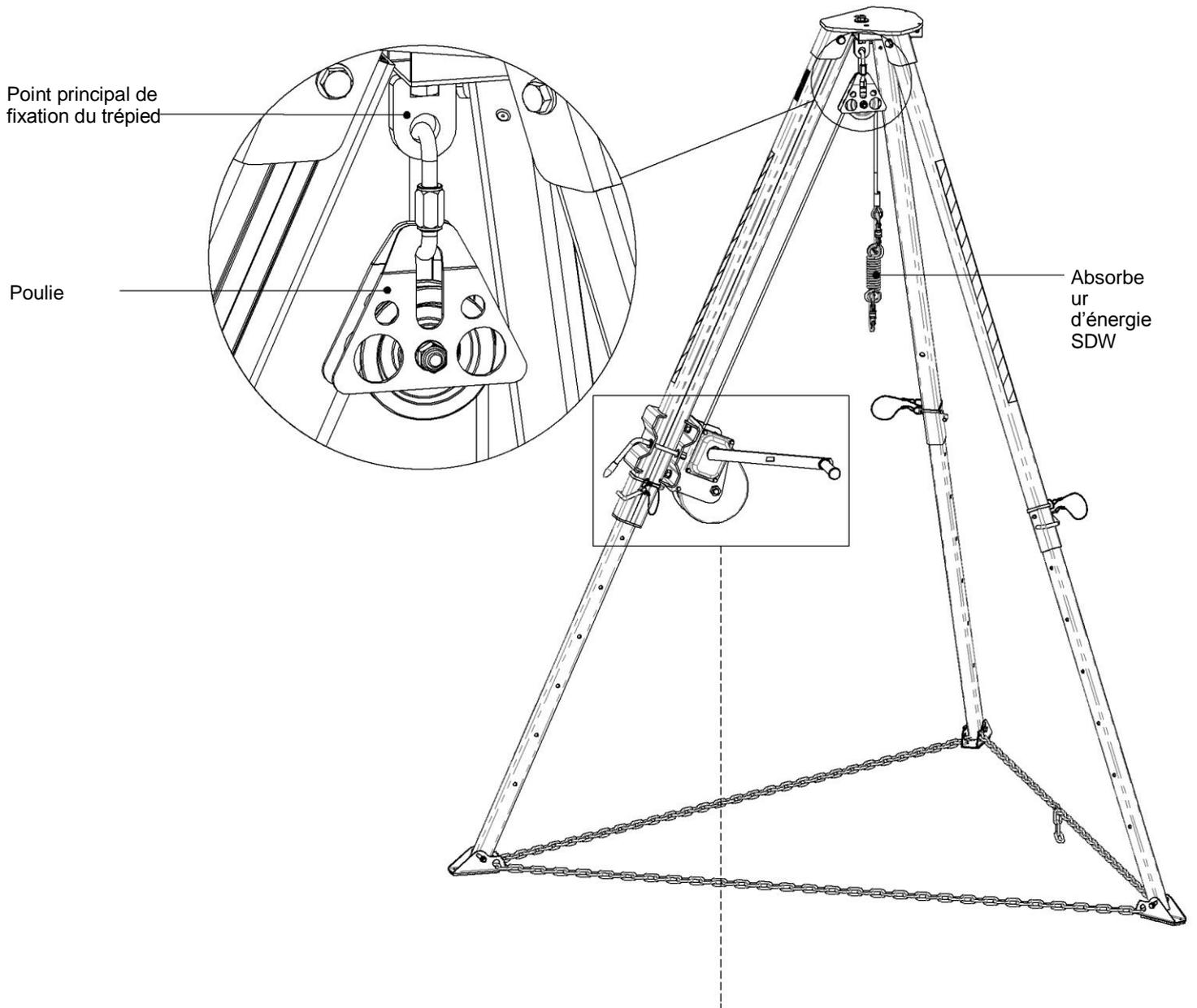


Niveau



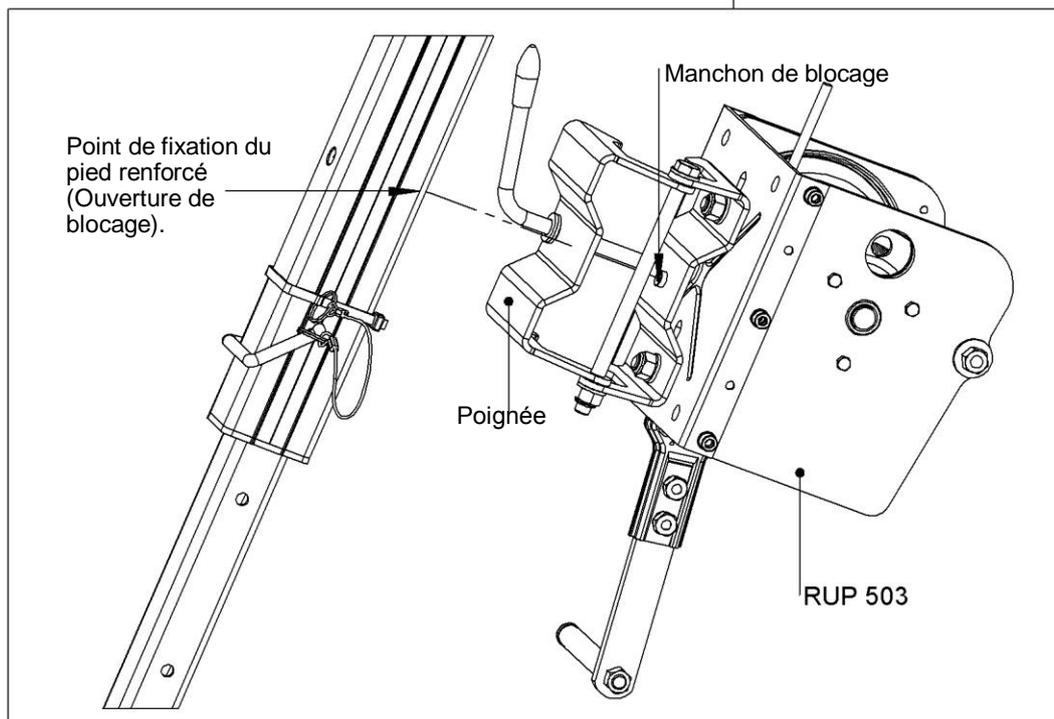
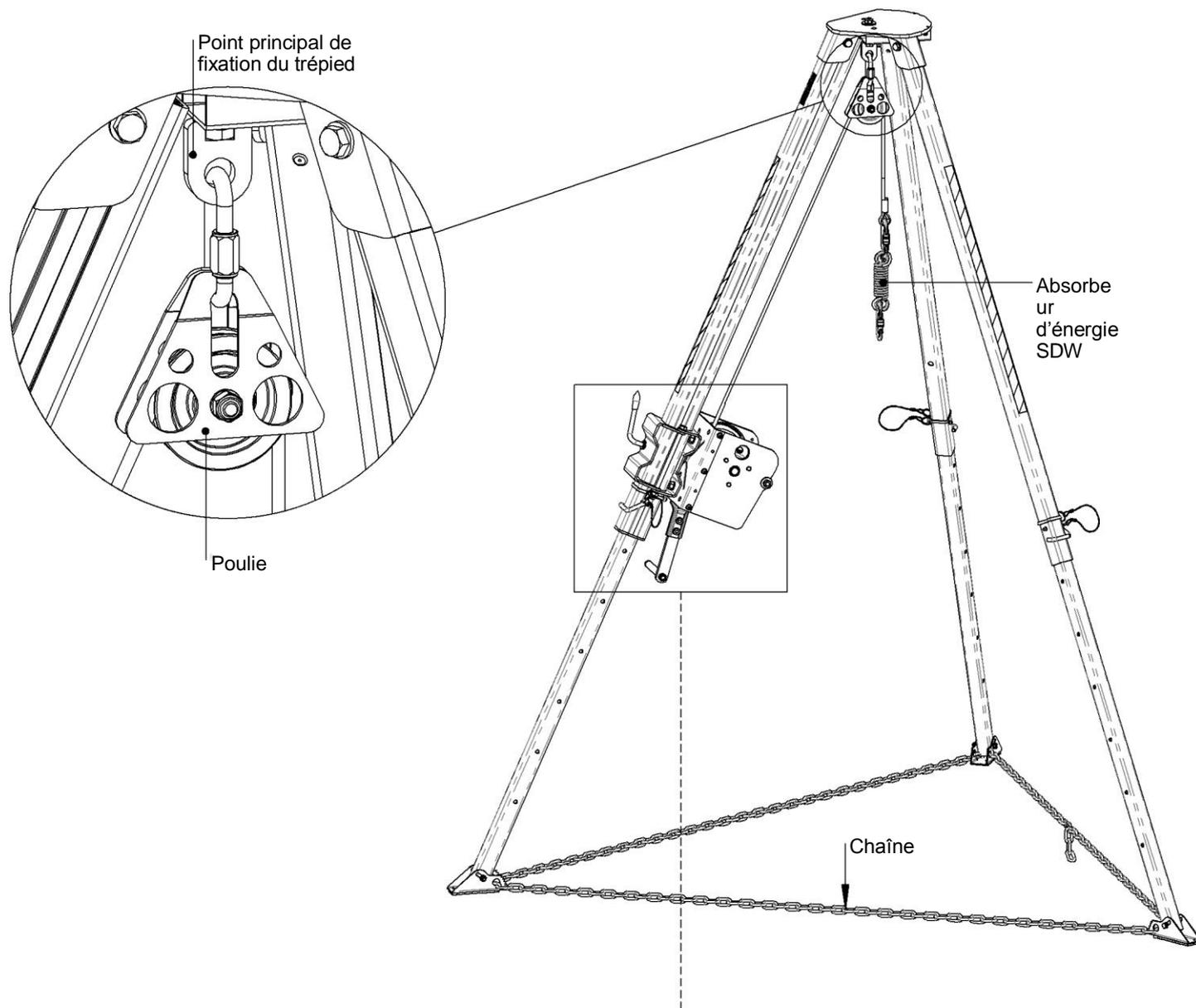
MISE EN PLACE DU TREUIL RUP 502-A SUR LE PIED RENFORCÉ TM 12

Le trépied TM 12 peut être utilisé ensemble avec le treuil RUP 502-A. Le treuil RUP 502-A doit être installé sur le pied renforcé du trépied principal. La poignée du modèle RUP 502-A doit être fixée à l'ouverture de blocage, situé sur la paroi intérieure du pied renforcé. La poulie de la ligne doit être attachée au point de fixation du trépied principal à l'aide du connecteur. La ligne de travail doit passer par la poulie. Pour la sécurisation de l'installation et l'usage corrects du modèle RUP 502-A, veuillez bien vous référer à la notice d'installation.



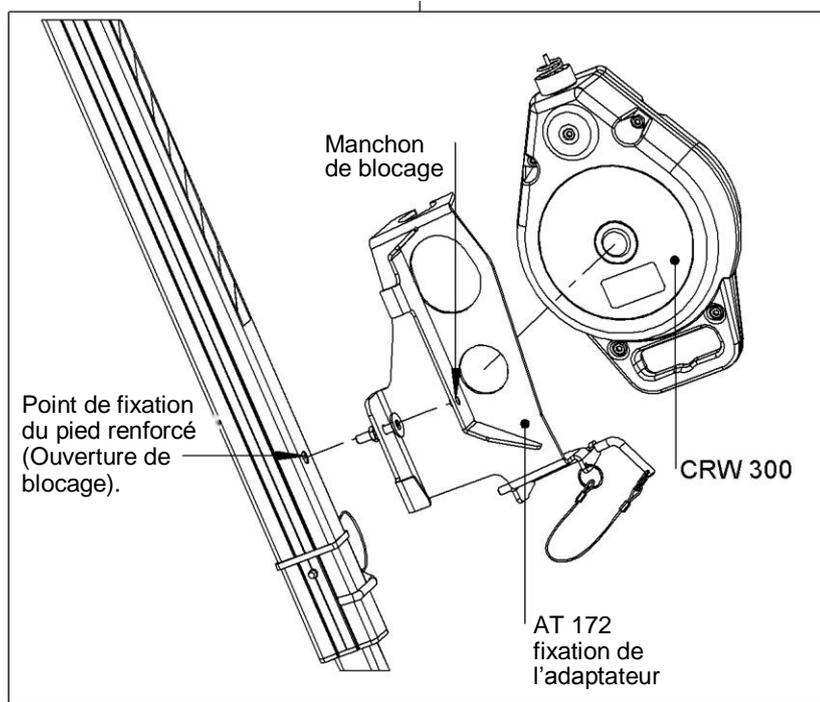
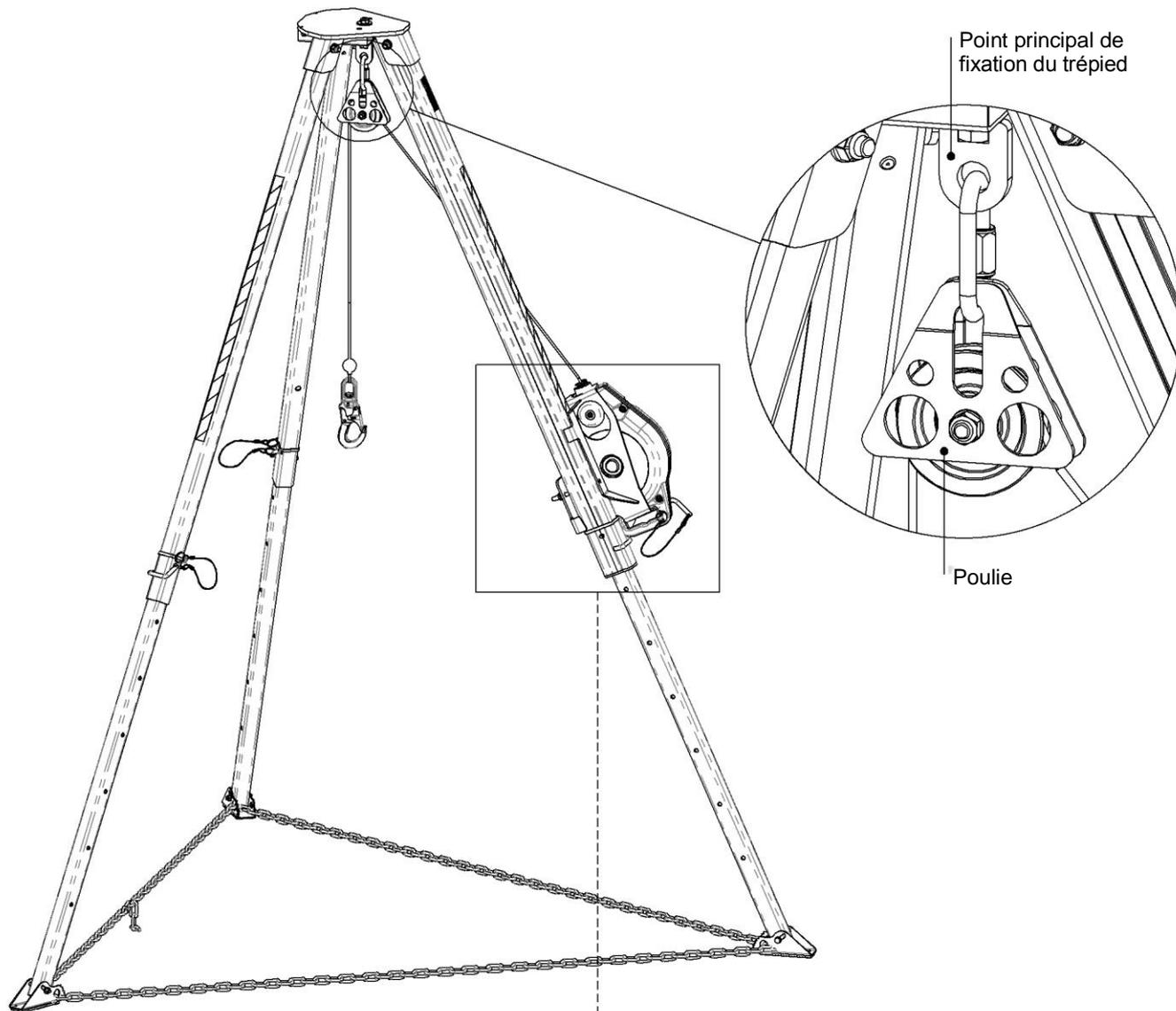
MISE EN PLACE DU TREUIL RUP 503 SUR LE PIED RENFORCÉ TM 12

Le trépied TM 12 peut être utilisé ensemble avec le treuil RUP 503. Le treuil RUP 503 doit être installé sur le pied renforcé du trépied principal. La poignée du modèle RUP 503 doit être fixée à l'ouverture de blocage, situé sur la paroi intérieure du pied renforcé. La poulie de la ligne doit être attachée au point de fixation du trépied principal à l'aide du connecteur. La ligne de travail doit passer par la poulie. Pour la sécurisation de l'installation et l'usage corrects du modèle RUP 503, veuillez bien vous référer à la notice d'installation.



MISE EN PLACE DU TREUIL CRW 300 SUR LE PIED RENFORCÉ TM 12

Le trépied TM 12 peut être utilisé ensemble avec le treuil CRW 300. Le treuil CRW 300 avec l'adaptateur de fixation AT 172 doit être installé sur le pied renforcé du trépied principal. La poulie de la ligne doit être attachée au point de fixation du trépied principal à l'aide du connecteur. La ligne de travail doit passer par la poulie. Pour la sécurisation de l'installation et l'usage corrects du modèle CRW 300, veuillez bien vous référer à la notice d'installation.



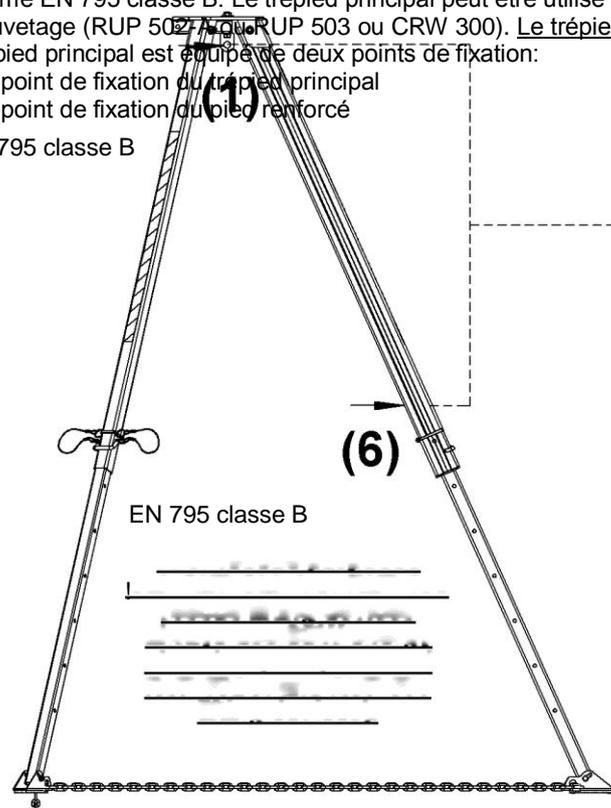
USAGE DU TRÉPIED PRINCIPAL POUR LA PROTECTION PERSONNEL/ SAUVETAGE

Le trépied principal de TM 12 peut être utilisé indépendamment (sans la poutre) comme le point d'encrage provisoire conformément à la norme EN 795 classe B. Le trépied principal peut être utilisé ensemble avec les équipements pour le soulèvement des dispositifs de sauvetage (RUP 502-A ou RUP 503 ou CRW 300). Le trépied principal garantit la sécurité d'au maximum une personne simultanément. Le trépied principal est équipé de deux points de fixation:

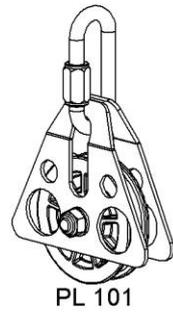
- (1) point de fixation du trépied principal
- (6) point de fixation du pied renforcé

EN 795 classe B

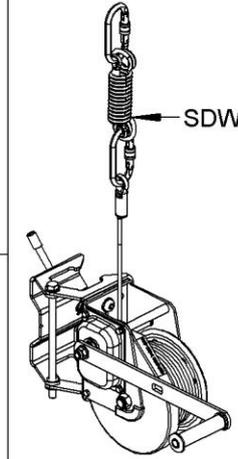
TRAVAIL SUR LES HAUTEURS EN 1496 classe B



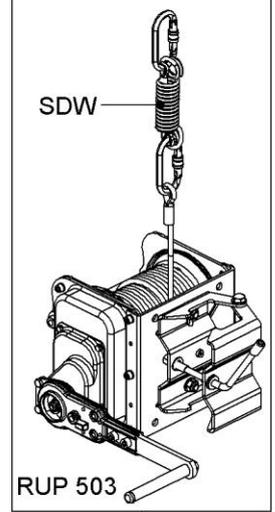
CRW 300 + AT 172



PL 101



RUP 502-A



RUP 503

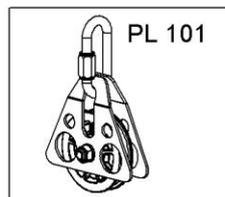
Ensemble	Seulement le trépied principal	trépied principal + PL 101 + RUP 502-A	trépied principal + PL 101 + RUP 503	trépied principal + PL 101 + AT172 + CRW 300
Norme	EN 795 classe B	EN 1496 classe B	EN 1496 classe B	EN 1496 classe B
Points de fixation utilisés	(1)	(1) (6)	(1) (6)	(1) (6)
Nombre maximal d'utilisateurs	1	1	-	1
Charge de travail admissible	-	140 kg	200 kg	140 kg

UTILISATION DU TRÉPIED PRINCIPAL POUR LE LEVAGE DES CHARGES

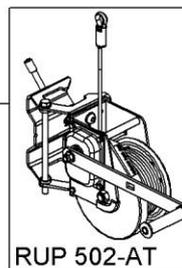
Le trépied principal peut être utilisé indépendamment (sans la poutre) pour le soulèvement des charges jusqu'à 1000 kg avec les treuils à freins RUP 502-AT ou RUP 503-T ou les treuils à chaîne. La capacité de charge du treuil ou du treuil à chaîne doit avoir au moins 1000 kg.

Le treuil à chaîne peut être connecté directement au point de fixation du trépied principal.

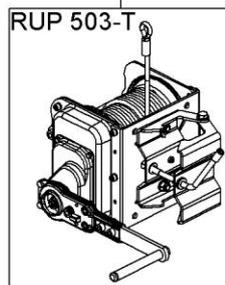
LIFTING LOADS



PL 101



RUP 502-AT



RUP 503-T

! Lors du levage des charges le trépied principal NE PEUT PAS ÊTRE UTILISÉ pour la protection personnelle.

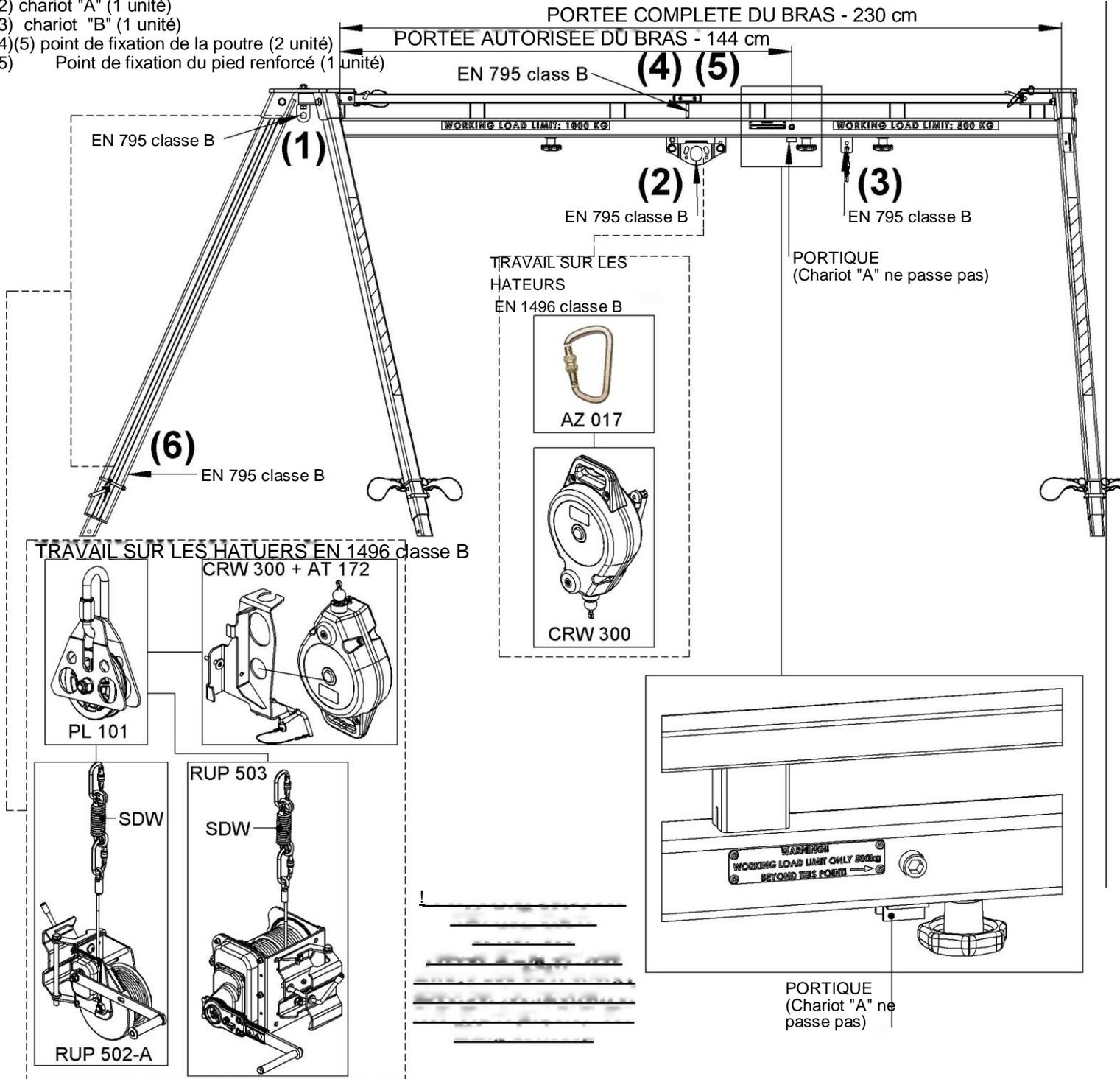
! Pour le levage des charges, il convient toujours d'utiliser le dispositif de levage ou les treuils à chaîne.

Ensemble	trépied principal + treuils à chaîne	trépied principal + PL 101 + RUP 502-AT	trépied principal + PL 101 + RUP 503-T
Points de fixation utilisés	(1)	(1) (6)	(1) (6)
Charge de travail admissible	1000 kg	500 kg	1000 kg

USAGE DU TRÉPIED TM12 POUR LA PROTECTION PERSONNEL/ SAUVETAGE

Le trépied TM 12 peut être utilisé comme le point d'ancrage provisoire conformément à la norme EN 795 classe B et TS 1496 classe B. Le modèle TM 12 peut être utilisé ensemble avec les modèles des treuils (RUP 502-A ou RUP 503 ou CRW 300). L'ensemble du trépied complet garantit la sécurité d'au maximum deux personnes en même temps. Le trépied TM 12 est équipé de 6 points de fixation utilisés pour la protection personnel /sauvetage:

- (1) Point de fixation du trépied principal (1 unité)
- (2) chariot "A" (1 unité)
- (3) chariot "B" (1 unité)
- (4)(5) point de fixation de la poutre (2 unité)
- (5) Point de fixation du pied renforcé (1 unité)



RÈGLES DE PROTECTION PERSONNELLE/TRAVAIL SUR LES HAUTEURS:

1. Le chariot "A" peut être utilisé **UNIQUEMENT** sur la portée limitée de la poutre.
2. Le chariot "B" peut être utilisé sur l'ensemble de la portée de la poutre.
3. Un point de fixation peut être **UTILISÉ UNIQUEMENT** par une personne en même temps.
4. **DEUX** personnes au maximum peuvent être connectées aux points de fixations en même temps.
5. **SEULEMENT UN CHARIOT** peut être utilisé en même temps pour la protection personnelle/le travail sur les hauteurs.
6. **SEULEMENT UN POINT DE FIXATION** de la poutre peut être utilisé pour la protection individuelle en même temps.
7. Les points de fixation de la poutre sont prévus **uniquement** pour la protection personnelle (et non pas pour le levage des charges !).

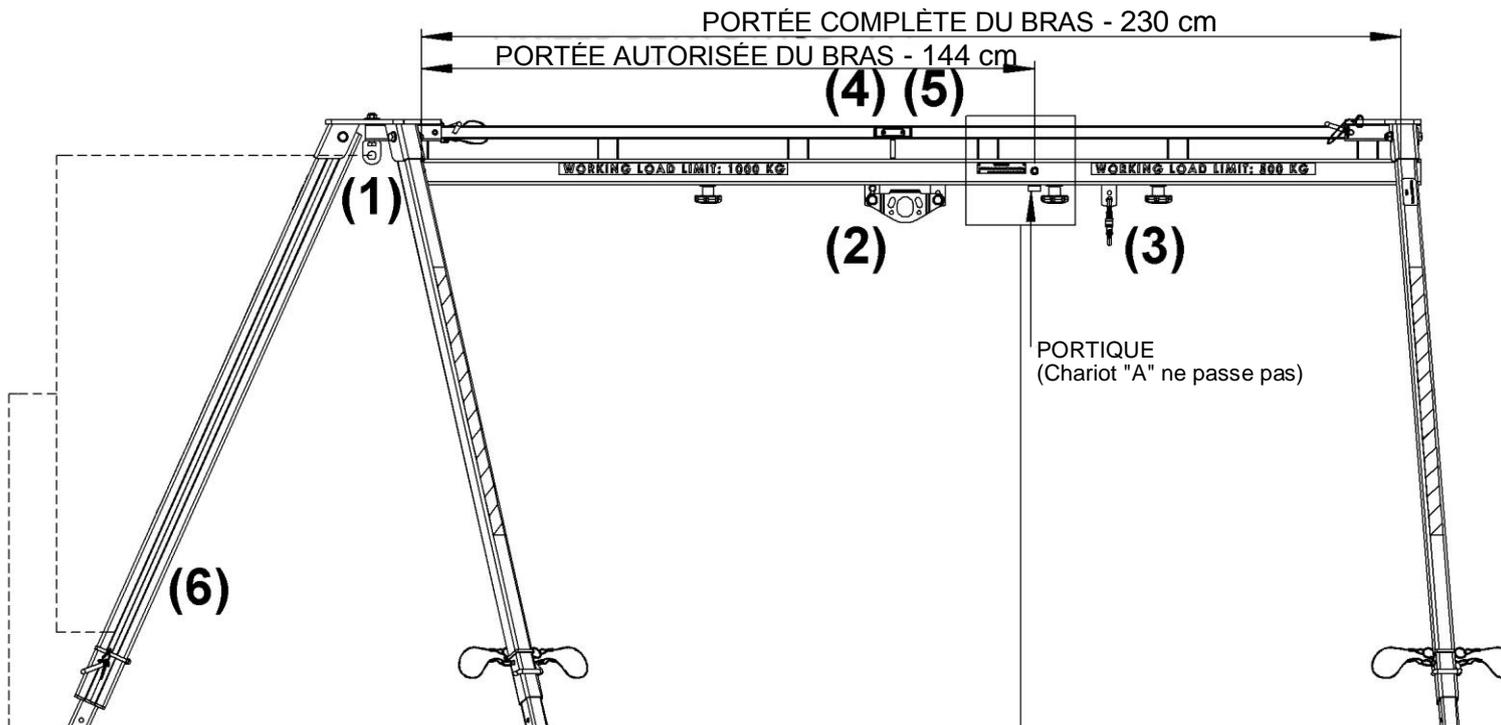
Ensemble	Seulement le trépied	trépied+ PL 101 + RUP 502-A	arceau + PL 101 + RUP 503	arceau +PL 101 + AT 172 + CRW 300	arceau + AZ017 + CRW 300
Norme	EN 795 classe B	EN 1496 classe B	EN 1496 classe B	EN 1496 classe B	EN 1496 classe B
Points de fixation utilisés	(1) (2) (3) (4) (5)	(1)(6)	(1)(6)	(1)(6)	(2)
Nombre maximal des utilisateurs en simultané	2	1	-	1	1
Charge de travail	-	140 kg	200 kg	140 kg	140 kg

USAGE DU TRÉPIED TM12 POUR LE LEVAGE DES CHARGES

Le trépied TM 12 peut être utilisé pour le levage des charges jusqu'à 1000 kg ensemble avec les treuils à frein RUP 502-AT ou RUP 503 ou avec les treuils à chaîne. La capacité de charge du treuil ou du treuil à chaîne doit être d'au minimum 1000 kg.

Le trépied TM 12 est équipé de quatre points de fixation servant à soulever les charges:

- (1) Point de fixation du trépied principal (1 unité)
- (2) chariot "A" (1 unité)
- (3) chariot "B" (1 unité)
- (6) Point de fixation du pied renforcé (1 unité)



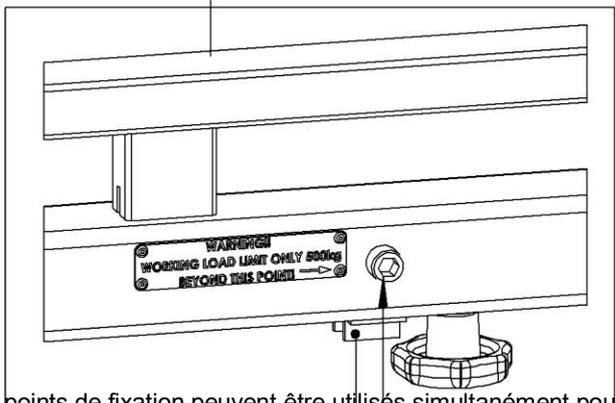
Levage des charges

PL 101

RUP 502-AT

RUP 503-T

! Pour le levage des charges, il convient d'utiliser toujours les dispositifs de levage ou les treuils à chaîne.



RÈGLES DU LEVAGE DES CHARGES:

1. Les points de fixation servant au levage des charges: (1), (2), (3), (6). Ces points de fixation peuvent être utilisés simultanément pour

PORTIQUE (Chariot "A" ne passe pas)
Il faut mettre en place la vis de blocage du glissement, quand le chariot A est utilisé pour le transport des charges (1000 kg).

le levage des charges, pourtant la charge totale NE PEUT PAS DÉPASSER 1000 kg.

2. Deux points de fixation (1) et (6) peuvent être utilisés pour le levage des charges jusqu'à la charge de 1000 kg à l'aide des treuils à frein RUP 502-AT ou RUP 503-T.

3. Le chariot "A" (pour le levage des charges jusqu'à 1000 kg) peut être utilisé UNIQUEMENT sur la portée LIMITÉE DE LA POUTRE.

4. Le chariot "B" (pour le levage des charges jusqu'à 500 kg) peut être utilisé sur l'ensemble de portée de la poutre.

5. Il FAUT TOUJOURS METTRE EN PLACE la vis de blocage du glissement, quand le chariot A est utilisé pour le transport des charges.

6. Les points de fixation de la poutre sont prévus uniquement pour la protection individuelle (et non pas pour le levage des charges !).

Ensemble	trépied + treuil à chaîne	trépied + PL 101 + RUP 502-AT	trépied + PL 101 + RUP 503-T
Points de fixation utilisés	(1)(2) (3)	(1) (6)	(1) (6)
Charge de travail	1000 kg	500 kg	1000 kg

après avoir été utilisé pour arrêter la chute de hauteur. Ensuite, il convient de procéder à une inspection détaillée du trépied par le fabricant.

L'inspection de fabricant peut être exécutée par :
- le fabricant

RETRAIT D'USAGE APRÈS L'ARRÊT DE CHUTE

Le trépied de sécurité TM 12 doit être retiré d'usage tout de suite

- une personne agréée par le fabricant
- une société agréée par le fabricant.

Lors de l'inspection il sera défini si le trépied peut être encore utilisé et la nouvelle période autorisée d'utilisation du trépied jusqu'à la prochaine inspection sera définie.

PÉRIODE D'UTILISATION AUTORISÉE

Le trépied peut être utilisé pendant une période jusqu'à 5 ans à compter de la date de la remise du trépied en usage. Après cette période, le trépied doit être retiré d'usage et soumis au contrôle détaillé par le fabricant.

Le contrôle de fabricant peut être exécuté par :

- le fabricant
- une personne agréée par le fabricant
- une société agréée par le fabricant.

Lors une nouvelle période autorisée d'utilisation du trépied jusqu'au prochain contrôle de fabricant sera définie.

REGLÉS PRINCIPALES D'USAGE DES SYSTEMES DE PROTECTION

- Le système individuel de sécurité peut être utilisé uniquement par les personnes ayant suivi la formation et par les personnes qualifiées dans le cadre de son usage correct.
- Les systèmes individuels de protection ne peuvent pas être utilisés par les personnes en mauvais état de santé qui peut avoir impact sur la sécurité de l'utilisateur dans le cas de l'usage normal et de sauvetage.
- Il convient d'assurer le plan de sauvetage pour toutes les situations de crise qui peuvent apparaître lors des travaux.
- Il est strictement interdit d'apporter quelconques modifications ou éléments complémentaires sans l'accord écrit préalable du fabricant.
- Toutes les réparations seront effectuées uniquement par le fabricant des systèmes ou son représentant certifié.
- Les systèmes individuels de sécurité ne peuvent pas être utilisés en dehors de l'étendue de leur usage, ou pour des usages autres que définies dans la notice.
- Les systèmes individuels de protection sont des éléments remis personnellement.
- Avant tout usage, il convient d'assurer la compatibilité des éléments du système mis en place dans le système de protection contre la chute. Il convient de vérifier périodiquement les assemblages et le réglage des éléments composants pour éviter le dérèglement ou la déconnexion accidentels des éléments composants.
- Il est interdit d'utiliser les assemblages des éléments de l'équipement dont les fonctions de sécurité d'un des éléments influencent ou perturbent le fonctionnement correct d'un autre élément.
- Avant tout usage des systèmes individuels de sécurité, il est obligatoire de procéder au contrôle de l'équipement afin de garantir que les systèmes sont conformes et peuvent être utilisés correctement.
- Lors du contrôle avant l'usage il convient de vérifier tous les éléments du système pour vérifier l'absence de quelconques endommagements, usure excessive, corrosion, friction, cisaillement ou fonctionnement incorrect en tenant compte de, en particulier :
 - + dans les harnais et longes – attaches, éléments de réglage, points d'accrochage, singles, coutures, boucles ;
 - + dans les absorbeurs d'énergie – boucles de connexion, grilles, coutures, habillages, assemblages;
 - + dans les longes de sécurité ou autres lignes de sécurité ou glissières – lignes, boucles, manchons, assemblages, éléments de réglage, assemblages épissés;
 - + dans les longes de sécurité en acier ou dans les longes de sécurité ou dans les glissières – linges, câbles, pinces, manchons, boucles, assemblages, éléments de réglage;
 - + dans les systèmes de protection contre la chute de hauteur salissants– lignes ou grilles, fonctionnement correct du réacteur et du frein, habillage, absorbeur d'énergie, connexions ;
 - + dans les systèmes de protection contre la chute guidés – le corps du système d'arrêt de chute de hauteur, fonction de glissement, blocage, rivets et vis, connexions, amortisseur;
 - + dans les connexions – corps principal, rivets, portique, fonctionnement du blocage;
 - + dans les trépieds – pieds, manchons de protection, vis à œil, pieds, chaînes, éléments d'assemblage.
- Après tous 12 mois d'usage, le système individuel de protection doit être retiré d'usage pour procéder au contrôle périodique détaillé. Le contrôle périodique doit être effectué par une personne compétente pour l'exécution du contrôle périodique. Le contrôle

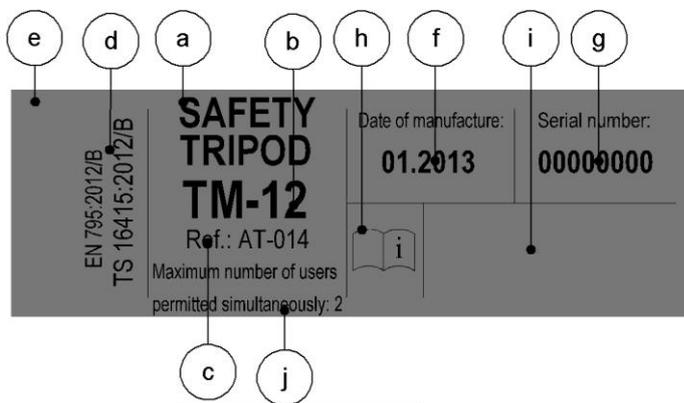
périodique peut être effectué par le fabricant ou par son représentant autorisé. En cas de certains systèmes complexes, par exemple certains dispositifs d'arrêt de chute de hauteur saillissent, le contrôle annuel peut être exécuté uniquement par le fabricant ou son représentant autorisé.

- Les contrôles périodiques réguliers sont essentiels pour l'entretien de l'équipement et pour la sécurité de l'utilisateur qui dépendent du rendement et de la durabilité continus de l'équipement.
- Lors des contrôles périodiques, il convient de vérifier la lisibilité du marquage de l'équipement.
- Il est primordiale pour la sécurité d'utilisateurs, à ce que le vendeur assure la notice d'utilisation, d'entretien pour les besoins du contrôle périodique et de réparation en langue du pays où le produit sera vendu.
- Les systèmes de sécurité individuels doivent être retirés d'usage immédiatement après l'apparition de quelconques doutes en ce qui concerne la sécurité de leur usage et ne peuvent pas être réutilisés sans l'attestation écrite du fabricant de l'équipement ou de son représentant confirmant l'exécution du contrôle détaillé,
- Le harnais de sécurité (conforme à la norme EN 361) est l'unique dispositif de maintien de position autorisé pour être utilisé dans le système d'arrêt de chute,
- Dans les harnais de sécurité, pour connecter le système d'arrêt de chute il convient d'utiliser uniquement les points d'attache désigné par la lettre majuscule "A".
- Il est obligatoire de procéder au contrôle de l'espace libre sous l'utilisateur dans le lieu de travail avant tout usage du système d'arrêt de chute, de façon à ce que, en cas de chute, il n'y a pas de risque de collisions avec le sol ou un autre obstacle se trouvant sur la trajectoire de chute. La valeur de l'espace libre nécessaire doit être prise de la notice d'utilisation de l'équipement donné.
- Il y a des nombreux risques qui peuvent avoir l'impact sur le rendement de l'équipement et des moyes de sécurité correspondants. Il convient de respecter les instructions suivantes :
 - + roulement ou l'emmêlement des longes de sécurité ou d'autres lignes de sécurité sur les rives pointus,
 - + tous défauts tels que les coupes, abrasion, corrosion, + exposition climatique, + chute en pendule, + températures extrêmes, + réactifs chimiques, + conductibilité électrique.
- Le système de protection individuel doit être transporté en emballage (par exemple sac en tissu résistant à l'humidité ou un sac plastique, ou boîte acier ou en matières plastiques) afin de les protéger contre l'endommagement ou l'humidité.
- L'équipement peut être nettoyé sans provoquer le risque pour les matériaux utilisés pour la fabrication de l'équipement donné. En cas des produits en tissu, il convient d'utiliser les détergents doux pour les tissus sensibles, nettoyer manuellement ou en machine à laver, rincer. Les pièces en matière plastique peuvent être nettoyées uniquement avec de l'eau. Quand l'équipement devient humide à cause de l'usage ou du lavage correct, le laisser sécher et protéger contre la chaleur directe. Dans les produits métalliques, certaines pièces mécaniques (ressorts, manchons, charnières, etc.) peuvent être régulièrement légèrement graissées pour assurer un meilleur fonctionnement. Pour d'autres opérations d'entretien et procédures de nettoyage, il convient de respecter les instructions détaillées incluses dans la notice d'entretien de l'équipement.
- Les systèmes individuels de protection doivent être conservés emballés, dans des endroits bien ventilés, sécurisé contre la lumière directe, des rayons UV, de l'humidité, des rives pointues, des températures extrêmes et des substances corrosives ou agressives.

CONTENU DE L'ÉTIQUETTE D'IDENTIFICATION

- Type du dispositif.
- Symbole du modèle.
- Numéro de référence.
- Quantité/ année /classe de la norme européenne.
- Marquage CE et numéro de l'unité notifiée, surveillant la production du dispositif.
- Mois et année de fabrication.
- Numéro de série du trépied.
- Remarque : lire attentivement la notice d'utilisation.
- Dénomination du fabricant ou du distributeur du trépied,
- Nombre maximal d'utilisateurs autorisés simultanément.

L'Unité notifiée responsable des essais de type CE et du processus de fabrication: APAVE SUDEUROPE SAS, BP 193, 13322 Marseille, France.



CHARTRE D'IDENTIFICATION

IL EST DE RESPONSABILITÉ DE L'ÉTABLISSEMENT D'UTILISATEUR DU DISPOSITIF D'ASSURER LA CHARTRE D'IDENTIFICATION ET SON RENSEIGNEMENT AVEC LES DÉTAILS NÉCESSAIRES. LA CHARTRE D'IDENTIFICATION DOIT ÊTRE RENSEIGNÉE UNIQUEMENT PAR UNE PERSONNE COMPÉTENTE, RESPONSABLE DE L'ÉQUIPEMENT DE SÉCURITÉ. LA CHARTRE D'IDENTIFICATION DOIT ÊTRE RENSEIGNÉE AVANT TOUT USAGE DE L'ÉQUIPEMENT. TOUTES LES INFORMATIONS CONCERNANT L'ÉQUIPEMENT, TELLES QUE : LES RÉVISIONS PÉRIODIQUES, LES REMISES EN ÉTAT, LA CAUSE DE RETRAIT DE L'ÉQUIPEMENT DE L'USAGE Y SERONT NOTÉES. LA CHARTRE D'IDENTIFICATION DOIT ÊTRE CONSERVÉE PENDANT TOUTE LA PÉRIODE D'UTILISATION DE L'ÉQUIPEMENT. IL EST STRICTEMENT INTERDIT D'UTILISER L'ÉQUIPEMENT SANS LA CHARTRE D'IDENTIFICATION.

MODÈLE ET TYPE DU DISPOSITIF

NUMÉRO DE RÉFÉRENCE

NUMÉRO DE SÉRIE

DATE DE FABRICATION

DATE D'ACHAT

DATE DU PREMIER USAGE

DÉNOMINATION DU DISPOSITIF

RÉVISION PÉRIODIQUE ET L'HISTORIQUE DES RÉPARATIONS

	DATE	CAUSE DE SERVICE / RÉPARATION	RÉPARATIONS EFFECTUÉES	NOM ET SIGNATURE DE LA PERSONNE COMPÉTENTE	DATE DE LA PROCHAINE RÉVISION
1					
2					
3					
4					
5					
6					
7					

PROTEKT, 93-403 LODZ,
ul. Starorudzka 9, POLAND,
TEL: (48 42) 680 20 83, FAX: (48 42) 680 20 93
www.protekt.com.pl

REMARQUES